

• NOS EXEMPLES DE MESURES D'INTERVENTION.

Il est à noter que les interventions sont adaptées en fonction du niveau de gravité des comportements de violence. Ainsi, bien que toute forme d'intimidation soit inacceptable, le choix des interventions mises en place devrait varier en fonction de l'intensité, de la fréquence et de la persistance des comportements d'intimidation rapportés ou observés. Voici des exemples:

- ✓ Rencontre individuelle avec la victime ou l'intimidateur ou les témoins;
- ✓ Rencontre de médiation entre les individus impliqués;
- ✓ Travail de réflexion en lien avec l'intimidation;
- ✓ Communiquer avec les parents/tuteurs;
- ✓ Rencontre avec les parents;
- ✓ Assurer un suivi/soutien autant chez la victime que l'intimidateur;
- ✓ Atelier d'habiletés sociales (psychoéducation);
- ✓ Atelier en classe de sensibilisation aux impacts de l'intimidation et à la dénonciation autant chez la victime que chez l'intimidateur;
- ✓ Retrait de classe (suspension interne ou externe);
- ✓ Services de soutien via des personnes ou des organismes externes;
- ✓ Plainte policière.

M. Daniel Gaudreault, intervenant pivot
(responsable du volet violence et intimidation)

(819) 375-8931, poste 6399

daniel.gaudreault@csduroy.qc.ca